



## PRINCIPE GÉNÉRAL DE FRELON DISTRIBUTION

La société Axone Invest est une société qui développe et met en œuvre, par le biais de structures ad hoc, des solutions d'investissement pour le compte d'investisseurs privés. La société **FRELON DISTRIBUTION** a pour objet la fabrication, la commercialisation et la distribution, sous toutes ses formes, de tous produits sous la marque **FRELON** ou **ESSENCE DE FRELON**. Le développement, la commercialisation et la distribution de tous produits et spécialités liés à l'alimentation, la diététique, la croissance, le développement, la santé et l'activité sportive des individus, sous toutes formes : matières premières, produits semi-finis ou produits finis (sans que cette liste soit limitative). Elle a notamment développé un premier produit, une boisson détox, fonctionnelle et naturelle : **FRELON DETOX**. La souscription au capital de **FRELON DISTRIBUTION** est éligible à la Loi TEPA et/ou la Loi Dutreil permettant aux associés de bénéficier de réductions de leur impôt sur la fortune et/ou sur le revenu. Les associés de **FRELON DISTRIBUTION** n'ont pas vocation à rester au capital à long terme, la direction opérationnelle est intéressée à racheter les actions aux investisseurs au terme de la période de détention fiscale de 5 années à un prix défini dès la souscription.

Devenir associé de **FRELON DISTRIBUTION**, c'est la possibilité de participer directement à une opération d'investissement originale, avec un retour sur investissement à forte visibilité, aux côtés de professionnels expérimentés, responsables et engagés.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

NOM SOCIÉTÉ :	FRELON DISTRIBUTION
SECTEUR D'ACTIVITÉ :	AGRO-ALIMENTAIRE
DIRECTION OPÉRATIONNELLE :	THIERRY LIGNEAU (Expert nutrition) Directeur Général SAMUEL LE BIHAN - Fondateur/Relations média
FORME JURIDIQUE :	SAS (Société par Actions Simplifiée)
OBJET DE LA SOCIÉTÉ :	DÉVELOPPEMENT MARQUE FRELON
OBJECTIF DE GESTION A 5 ANS :	140 % incluant les dividendes versés jusqu'au 31/12/2016
DISPOSITIF FISCAL * :	Loi TEPA (ISF 2011) et Loi DUTREIL (IRPP 2011)
CLÔTURE SOUSCRIPTION AU CAPITAL :	28 SEPTEMBRE 2011
VALEUR D'ÉMISSION D'UNE ACTION :	61 €
SOUSCRIPTION MINIMALE :	100 actions
DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE :	NÉANT

\* pour un investisseur souhaitant bénéficier à plein des avantages fiscaux de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune, le plafond de souscription est de 190.000 € pour une réduction d'impôts maximale de 67.000 € (sous réserve de payer au minimum 45.000 € au titre de l'ISF 2011 et 22.000 € au titre de l'impôt sur le revenu 2011 et en fonction des règles de plafonnement des niches fiscales). Nous recommandons de s'informer soigneusement avant toute décision d'investissement, auprès de professionnels du patrimoine, notamment sur le plan financier, patrimonial, juridique et fiscal.

